PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA MATANIE MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-02

AVIS PUBLIC est donné conformément aux dispositions de l'article 451 du *Code municipal du Québec*;

Que lors de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2013 à 19h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2013-02 relatif au budget de l'exercice financier 2014 ainsi que le programme triennal des immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016. Ce règlement est intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-02

AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014, LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS AINSI QUE L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES, LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE CES TAXES ET COMPENSATIONS AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR TOUS LES COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 20, rue du Couvent à Baie-des-Sables aux heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Baie-des-Sables, ce 19 décembre 2013.

Adam Coulombe, g.m.a. Directeur général et secrétaire-trésorier